

« Protection de l'enfance - François Zocchetto : « Briser le silence, libérer la parole : Luttons efficacement contre la maltraitance infantile » »

10/03/2015

Protection de l'enfance - François Zocchetto : « Briser le silence, libérer la parole : Luttons efficacement contre la maltraitance infantile »

Le Président du Groupe UDI-UC au Sénat François Zocchetto, Sénateur de Mayenne, s'est aujourd'hui félicité que le Sénat se soit emparé du sujet de la maltraitance infantile, cause « hautement prioritaire ».

Se sont près de 700 à 800 mineurs qui succombent tous les ans des suites de la maltraitance.

La peur est, selon le Président Zocchetto, l'un des principaux freins à la lutte contre ce phénomène. « **Peur de la victime à désigner ses maux, peur du médecin à engager une procédure de signalement.** »

Briser le silence et libérer la parole, sont devenu des impératifs. Pour cela, confiance et protection doivent être renforcées tant pour la victime, que pour les professionnels de santé.

Pour cela, la **suppression du caractère obligatoire du signalement par le médecin**, permettra de rétablir le lien de confiance qui unit le patient à son médecin. Une victime sera en effet d'autant plus réticente à aller consulter, si elle est consciente du fait que son médecin peut procéder à un signalement contre son gré. **60% des victimes ont ainsi gardé le secret de leur maltraitance.**

Et parce que les médecins doivent aussi se sentir en confiance, « **l'affirmation claire de l'irresponsabilité civile et disciplinaire du médecin est essentielle** ».

Se sont en effet 200 poursuites judiciaires et disciplinaires qui ont été engagées depuis 2004 pour signalement erroné.

Le signalement étant un devoir déontologique, **il doit être enseigné dans les universités de médecine.** Une formation au repérage et au signalement des maltraitances constitue une avancée majeure.

De plus, l'immunité pénale à la violation du secret professionnel doit être étendue à l'ensemble des membres des professions médicales et aux auxiliaires médicaux, la parole étant parfois moins aisée auprès du médecin de famille, qu'auprès d'un acteur extérieur.

Le Président du groupe UDI-UC au Sénat, François Zocchetto, au nom du groupe UDI-UC, se félicite donc que la proposition de loi sur la Protection de l'Enfance, ait été adoptée à l'unanimité aujourd'hui.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)